

Sida: le respect de l'autre

Le jugement zurichois condamnant une toxicomane pour transmission du sida a provoqué les protestations des milieux spécialisés. On s'est indigné de l'absence de compassion qu'une telle procédure manifestait à l'égard de l'inculpée, elle-même malade; on a souligné l'attitude d'ostracisme à l'égard des victimes du virus qu'encouragerait ce jugement. Nous n'entrerons pas dans la discussion des éléments spécifiques de cette condamnation contre laquelle un recours est interjeté. Dans sa complexité humaine et juridique, le cas n'est certes pas des plus évidents. Mais les protestations auxquelles il a donné lieu s'élevaient au niveau du principe, et celui-ci mérite qu'on s'y arrête.

Le code pénal réprime la transmission volontaire d'une maladie infectieuse. Une règle de la vie en société qui ne paraît pas excessive, même si les progrès de la médecine l'ont sans doute rendue moins actuelle... jusqu'à ce que le sida nous ramène à ce qui fut longtemps la condition de l'homme face aux épidémies.

Si l'on ne sait pas, pour l'heure, le guérir, on connaît en tout cas ses vecteurs de transmission: transfusion sanguine, relations sexuelles, piqûre et grossesse. Les moyens d'enrayer la diffusion de la maladie existent si l'on est confronté à l'une de ces quatre situations: contrôle de qualité du sang destiné à une transfusion, préservatif lors de relations sexuelles, seringues non transmissibles, contraception ou avortement.

Si l'on voit bien que la prise en charge institutionnelle et technique des transfusions sanguines permet de faire disparaître ce mode de transmission, la contamination à l'occasion de relations sexuelles ou (mais cela concerne moins de monde) de l'usage commun d'une seringue appelle une seule prévention: la modification du comportement individuel, à laquelle tend en particulier la campagne en faveur de l'utilisation systématique du préservatif en dehors de la relation éprouvée avec un ou une partenaire adoptant la même attitude.

En Suisse, l'accent a été mis à juste titre sur la popularisation de ces éléments d'information plutôt que sur le dépistage des personnes porteuses des anticorps du virus. Tant que l'on ne sait pas guérir le sida, le test n'a qu'un intérêt très relatif pour qui n'en présente pas les symptômes: le séro-négatif est un séropositif en sursis, particulièrement s'il est habité par un faux sentiment de sécurité, et le séropositif qui s'ignorait se retrouve face à un drame personnel. Pour l'un comme pour l'autre, ce qui importe c'est d'abord d'adopter le comportement qui s'impose afin d'éviter de devenir séropositif ou de se réinfecter. Ce raisonnement vaut à fortiori pour la répression pénale; ce n'est évidemment pas sur elle qu'il importe de mettre l'accent car elle ne guérit personne.

Le test généralisé — qui procède de la manie d'étiqueter — le refus d'un emploi, d'une école, d'un logement ou simplement d'amitié ou de tendresse aux séropositifs ou aux malades du sida menacent les fondements mêmes de la vie sociale. Par contre, la condamnation pour transmission volontaire d'une maladie contagieuse n'est qu'un des frustes moyens dont dispose la société pour dire à ses membres: stop sida, protégez-vous en protégeant ceux que vous aimez; elle ne vise pas à stigmatiser les malades et ne justifie donc pas l'indignation des organisations d'entraide.

FB

Postes partagés

A Lausanne, deux femmes se sont vu refuser un poste de directrice d'une école primaire qu'elles proposaient d'occuper chacune à mi-temps, il y a de cela déjà quelque semaines.

A Zurich, le Conseil de l'éducation a tenu compte des expériences sur l'occupation de places d'enseignement par deux personnes à temps partiel. Comme elles sont positives, l'essai est prolongé jusqu'en août 1991, ce qui permettra d'institutionnaliser cette réforme. Autres lieux, autres mœurs.

Sauvetage de «haute-montagne»

(pi) L'Etat doit-il intervenir pour maintenir en exploitation des installations touristiques déficitaires dont l'effet sur le site est des plus discutables? Si l'on en croit la position vaudoise, le moins d'Etat ne s'applique pas à ce secteur économique.

Le canton de Vaud possède en effet un «3000 mètres», aux Diablerets, qu'il souhaite mettre en valeur et utiliser dans le but de promouvoir une image de «haute montagne» pour l'ensemble des stations vaudoises. Pour ce faire, on estime nécessaire de disposer d'une infrastructure désormais courante sur la moindre des montagnes à vaches: télésièges, télécabines, téléphériques et autre «bus des neiges» font déjà partie du paysage des Diablerets, sous la responsabilité de la Société des téléphériques du glacier des Diablerets (TPD). Mais voilà, «depuis la mise en service des équipements du TPD en 1964, la société n'a jamais réussi à dégager un flux de fonds suffisant pour amortir ses installations au rythme de leur vieillissement et pour assurer leur renouvellement» (Exposé des motifs du Conseil d'Etat au Grand Conseil). Les collectivités publi-

ques sont donc appelées à la rescousse: le canton de Vaud prévoit une subvention annuelle de 450 000 francs, alors que la commune d'Ormont-Dessus versera 50 000 francs et des banques 100 000 francs annuels, pendant cinq ans. Après quoi... on verra. Mais le Conseil d'Etat avertit d'ores et déjà qu'«une nouvelle analyse de situation devra être effectuée au moment où les installations ne pourront plus être exploitées sans renouvellement intégral». En clair: on risque demain d'être obligé de prendre les décisions que l'on n'ose pas présenter aujourd'hui, à savoir la fermeture des installations déficitaires. En attendant, les 600 000 francs annuels d'aide ou de subventions permettraient d'éviter l'arrêt de l'exploitation ainsi qu'une perte de revenu régional estimé à 3,3 millions de francs par an, si l'on en croit une expertise financière du bureau d'ingénieurs-conseils Electrowatt.

D'une aide à l'autre

En demandant un crédit au Grand Conseil, le Conseil d'Etat propose la voie de la fuite en avant: les exploitations qu'il

souhaite soutenir ne sont pas parvenues, en 24 ans d'existence, au seuil de rentabilité et ne doivent leur survie qu'à la générosité de banques ou de collectivités publiques. Dans cette histoire, une aide appelle l'autre: après le soutien au chemin de fer Aigle - Sepey - Les Diablerets qui n'a pas eu les effets attendus, on portera à bout de bras une société de remontées mécaniques, les clients attirés par la seconde devant partiellement remplir le premier. Et pour tenter de rentabiliser ces fonds, la région des Diablerets voudrait, de petite station tranquille, se hisser au niveau de ses concurrentes valaisannes et bernoises (une extension importante du parc hôtelier est prévue), en n'ayant toujours qu'un seul 3000 mètres à offrir à ses hôtes.

Pas trace dans l'exposé des motifs du Conseil d'Etat d'une réflexion sur une autre utilisation possible de ces 600 000 francs annuels comme aide au développement de cette région: soutien à des projets touristiques «doux» mettant l'accent sur le caractère encore relativement préservé et peu «envahi» du site, développement d'une offre commune avec les régions voisines, etc.

Il est aussi des touristes qui préfèrent se promener dans des champs et sur des glaciers exempts de pylônes, de cabines rouges et de chenillettes à remorque. Les stations capables de répondre à cette demande deviennent une denrée rare qui pourrait bien prendre de la valeur. ■

LE PRIX DE LA VILLE DE LAUSANNE
A MARCEL GRANDJEAN

Juste récompense

(réd) Le prix de la Ville de Lausanne, décerné avec justesse jusqu'ici, a récompensé, dernier lauréat, Marcel Grandjean.

Son travail minutieux-amoureux du patrimoine vaudois a été loué par tous.

Pour le saluer à notre tour, cette photographie du temple de Vucherens qui figure dans son dernier ouvrage: *Les temples vaudois*.

La justesse des proportions et l'intégration au site sont visibles sur cette photographie.

Hélas! non visible, l'aménagement du territoire de cette commune, à la va comme ça pousse, parfait contraste avec la rigueur du bâtiment du temple. ■



Candidatures éparées

(cfp) Dix-sept listes ont été déposées pour les prochaines élections communales dans la ville de Berne: l'éclatement se poursuit. Onze partis se partageaient les 80 sièges du Conseil général (Stadtrat) en 1984. Seuls cinq ont encore le même nombre de membres dans leur groupe. Plusieurs élus ont changé de groupe, un parti (le PSO) a changé de nom et quatre élus dissidents ne sont pas rattachés à un groupe et sont considérés comme sans-parti.

Cette année il y a dix-sept listes et un nombre de candidats encore jamais enregistré: près de 500.

Quant aux partis, ils ne peuvent pas

apparenter leurs listes, mais le quorum n'existant pas, 1,25% des suffrages, parfois un peu moins, suffit pour être représenté. Les nouveaux partis sont celui des automobilistes, avec un transfuge du Groupe des républicains comme ancien élu, les «fumeurs avec du cœur et de la compréhension» (deux candidats), les Jeunes radicaux de la ville de Berne et le candidat unique d'une liste intitulée «Electeurs libres indépendants sans parti». A part cela, trois listes à sensibilité religieuse (PDC, Parti évangélique et Union confédérale démocratique), les Républicains et l'Action nationale qui se trouvaient tous sur la liste de l'Action

nationale en 1984, le Parti du travail, qui tente une nouvelle fois sa chance, les Verts de différentes nuances (4) avec entre autres une liste commune de la Liste libre et de Jeune Berne et, enfin, les trois partis traditionnels: PS, Radicaux et UDC, ces derniers n'ayant été que quatrième, derrière l'Action nationale, il y a quatre ans.

Les candidats de la liste des fumeurs craignent que cette catégorie de citoyens soit criminalisée, comme cela leur paraît déjà être le cas aux Etats-Unis. Ils ne refuseraient pas une aide de l'industrie du tabac, mais celle-la ne paraît pas être intéressée par leur apparition sur la scène politique. Au surplus, un des deux candidats de la liste n'est pas un inconnu, puisqu'il a déjà tenté deux fois sa chance sur la scène politique: une première fois sur la liste de l'Action nationale pour les élections au Grand Conseil et, plus tard, avec le Parti des automobilistes pour les élections au Conseil national. Sa pensée politique semble se résumer à l'espoir d'être élu. Son colistier se prétend ancien soixante-huitard qui a aussi été écologiste et qui respecte l'environnement.

Beaucoup d'appelés, combien d'élus en décembre? Nous aurons l'occasion d'y revenir. ■

SUISSE ITALIENNE

Mouvement progressiste

(rg) Le 4 septembre dernier à Largarico (Tessin) a été créé un mouvement des jeunes progressistes de la Suisse Italienne: le «Movimento Giovanile Progressita» (MGP) regroupe à l'heure actuelle une centaine de jeunes Tessinois et Grisons de langue italienne de la constellation progressiste. A côté des jeunes du PSU (Partito Socialista Unitario), qui ont lancé l'idée du mouvement, il y a des écologistes (WWF, Greenpeace, ...), des trotskystes, des tiers-mondistes, des pacifistes, des chrétiens, des radicaux de gauche et des membres du groupe La Scariza de Poschiavo. Des absences remarquables sont par contre celles des jeunes du PST (Partito Socialista Ticinese) et du Parti du travail: les premiers ont décidé de faire bande à part, tandis que les rares jeunes communistes ne se sont pas manifestés jusqu'à présent. Le MGP est bien évidemment indépendant de tout parti, mais se situe politiquement au centre-gauche: sa charte politique insiste particulièrement sur la nécessité de répondre aux problèmes écologiques et sociaux, ainsi que de combattre toute forme de discrimination; elle critique également le militarisme, la xénophobie, le statut de saisonnier et l'attitude de

complaisance des milieux politiques et économiques dominants à l'égard des régimes autoritaires étrangers.

Le mouvement est organisé en une dizaine de groupes de travail: à côté de groupes régionaux, il y a ceux qui s'occupent de domaines spécifiques (environnement, paix, solidarité internationale, apprentis, femmes, culture, problèmes sociaux). Pour essayer d'atteindre les jeunes qui ne sont pas politisés, le MGP veut développer des instruments nouveaux pour faire passer son message politique: concerts politiques, happenings sur le terrain, débats entre jeunes et adultes, etc.

Dans les milieux politiques, tessinois surtout, on suit avec attention ce projet ambitieux des jeunes progressistes, qui fait suite à une longue période d'apathie politique des jeunes commencée peu après la moitié des années 70: leur défi n'est en tout cas pas gagné d'avance puisqu'il s'agit de souder des expériences et des approches politiques assez hétérogènes, d'éviter le risque de la marginalisation politique et de réussir le pari de communiquer avec la masse des jeunes. ■

Contacts: MGP, Cp 49, 6948 Porza.

EN BREF

Il y aurait soixante-cinq sortes de jeux de jass en Suisse. Les règles en ont été publiées et un centre, à Winterthour, s'efforce d'informer les joueurs à la recherche de précisions pour éviter des litiges.

Il y a plus de 1500 japonais à Zurich. Une école japonaise a été créée pour les 400 enfants.

Depuis plusieurs années, la *Feuille des avis officiels du canton de Vaud* publie un «alphabet des communes vaudoises». A peine une série est-elle terminée qu'une nouvelle commence. C'est ainsi qu'Yvorne, de la série précédente, a été suivie récemment par l'Abbaye. C'est le syndic de chaque commune qui rédige l'article consacré à son «royaume».

Les causes d'une évolution

(jd) Après avoir tenté de situer le rôle du socialisme dans une société en évolution rapide (DP 923), le groupe «Perspectives» établit le diagnostic du parti socialiste.

Le parti socialiste suisse (PSS) se trouve dans une phase de transformation: de parti ouvrier qu'il était, il est en train de devenir un parti réformiste dont la base sociale s'élargit. C'est à juste titre que le PSS a abordé de nouveaux thèmes et s'est adressé à de nouvelles couches d'électeurs.

Pourtant, ce renouveau n'a pas empêché des pertes électorales sensibles au niveau fédéral, dans les cantons et les communes. Cette faiblesse est également sensible dans les votations populaires. Cette difficulté à mobiliser des majorités ou, pour le moins, à constituer une menace crédible pour ses adversaires, explique en grande partie le durcissement de la droite et la propension croissante à chercher la confrontation. Le groupe «Perspectives» énumère un certain nombre de causes à l'origine de cette situation.

Les limites de l'Etat-providence

1. De nombreuses revendications sociales ont trouvé des réponses au cours des dernières décennies: protection contre le chômage, sécurité sociale, accès à l'instruction, réduction de la durée du travail. Même si ces réponses ne sont souvent que partielles, pour la plupart des citoyens de nouvelles améliorations ne représentent plus une priorité. Par ailleurs, les limites de l'Etat-providence sont aujourd'hui visibles (ralentissement de la croissance, bureaucratisation, effets pervers). Dans le rôle de défenseur du statu quo social, le PSS n'est guère attractif pour les électeurs.

2. L'importance numérique des ouvriers — électeurs traditionnels du PSS — décroît: les modifications structurelles de l'économie entraînent une réduction des

places de travail dans l'industrie et la proportion des travailleurs étrangers — sans droit de vote — est importante. L'ouvrier cède la place à l'employé et au cadre d'une part, au manoeuvre non qualifié d'autre part. L'un et l'autre ne se sentent pas membres de la classe ouvrière et ont peine à s'identifier au PSS et aux syndicats.

Dès la fin des années 60, le PSS attire de nouveaux électeurs et de nouveaux membres: militants de 1968, féministes, écologistes, alternatifs. Cette ouverture à de nouveaux courants sociaux était justifiée, mais l'expérience montre que ce nouvel apport n'a pas suffi à compenser les pertes dans l'électorat traditionnel. Ces mouvements ne constituent pas une base suffisante pour une politique socialiste. A trop s'appuyer sur eux, à donner la priorité à leurs préoccupations, le PSS risque de glisser vers la marginalité, comme les mouvements politiques avec lesquels il entre en concurrence pour cet électorat.

Le PSS doit en priorité s'adresser aux employés des secteurs privé et public. Cette catégorie représente déjà la majorité des électeurs socialistes mais il reste un réservoir important à toucher.

3. Malgré certaines tentatives d'ouverture, le PSS apparaît encore trop, aux yeux des membres et des sympathisants potentiels, comme une société fermée. Pour les employés précisément, l'image que le parti donne de lui-même et sa rhétorique sonnent souvent faux et vieillot.

4. Les luttes intestines entre les ailes n'ont pas contribué à rassurer les électeurs et à clarifier la ligne politique du parti. Or les électeurs attendent des réponses claires aux problèmes qui les préoccupent (chômage structurel, avenir de la sécurité sociale, rapports entre économie et environnement par exemple).

5. Le PSS dispose de membres compétents dans de nombreux domaines, mais cette compétence n'est pas toujours suf-

fisamment utilisée dans la politique concrète. Par ailleurs l'organisation et l'administration du PSS ne sont pas à la hauteur d'une grande formation politique.

6. Enfin, les rapports entre la base du parti et les magistrats socialistes sont marqués par une incompréhension mutuelle de leurs rôles respectifs. Les désaccords et les accusations qui en résultent ne sont guère appréciés des électeurs.

Stratégie d'ouverture

En simplifiant à l'extrême, le groupe «Perspectives» voit aujourd'hui deux stratégies politiques à l'œuvre dans le PSS.

La première, «syndicaliste-traditionnelle», compte sur une croissance économique soutenue pour répartir le plus socialement possible la richesse, assurer l'emploi et les revenus. Si cette stratégie s'inscrit dans la continuité de la politique socialiste, elle ne tient pas suffisamment compte des limites de l'Etat-providence, du déclin de la classe ouvrière traditionnelle et des nouveaux problèmes (environnement, égalité entre hommes et femmes, aspiration à l'autonomie) auxquels la politique traditionnelle ne répond pas.

La stratégie d'ouverture aux nouveaux mouvements sociaux tente d'intégrer des groupes très divers dont le dénominateur commun est le rejet de la société industrielle et la revendication de changements rapides et profonds. Cette stratégie, centrée à juste titre sur les nouveaux problèmes de société, présente pourtant des faiblesses importantes:

— changer la société actuelle est une tâche ardue qui ne se réalisera pas avec des recettes simplistes (autogestion, croissance zéro, décentralisation);

— le PSS ne peut subsister en tant que fédération de mouvements sociaux mais comme organisation politique œuvrant sur le long terme;

— le potentiel électoral des nouveaux mouvements sociaux ne dépassera probablement pas 10%.

Le PSS a donc besoin d'une autre stratégie, qui intègre la grande majorité de ses membres et de ses électeurs, et qui soit en prise sur la réalité d'aujourd'hui. ■

Le renouveau de la Suisse

On le constate fortement ces temps-ci: le fait que cette mini-Europe qu'est la Suisse voie autour d'elle l'Europe se faire sans elle donne un coup d'accélérateur au malaise larvé qui couve depuis les années 60 (le «malaise helvétique»), et en fait une véritable crise d'identité.

En réalité, toutes les critiques faites à l'Europe de la CE — Europe de technocrates, sans âme, niveleuse, etc — peuvent se ramener à un seul et unique constat: il faut dépasser l'Europe économique par le passage à l'Europe politique. Rester en arrière, ou chercher à ne prendre de l'Europe que ce qui nous (nous = les milieux économiques, et les partis qui leur sont proches) arrange, sous le prétexte que nous sommes «différents», c'est à coup sûr accélérer le processus qui pourra, on ne peut l'exclure, aller jusqu'à l'éclatement du pays. La revendication indépendantiste genevoise est ici un signe à prendre très au sérieux.

Europe politique et Europe géographique

L'Europe politique, on en parle depuis 40 ans. Mais jamais, semble-t-il, on a été si près d'une dynamique continentale. La chance sans précédent de la conjonction de l'union plus forte des Douze et de mouvements apparemment irréversibles, du moins nous l'espérons, à l'Est, doit être saisie. Pour la première fois depuis 40 ans, l'Europe politique peut entrevoir un jour de recouvrir l'Europe géographique, «de l'Atlantique à l'Oural».

Cette chance historique, elle devrait nous inspirer, nous enthousiasmer, et non nous faire peur.

Peur de quoi, en effet? Rester en-dehors est une pure illusion. Nous pouvons certes formellement rester non membres de la CE. Mais le droit communautaire s'imposera toujours plus à nous. D'ailleurs les milieux économiques l'ont bien compris, qui pratiquent l'intégration tacite par anticipation, ce qui est le contraire même d'une démarche politique, qui suppose mise en commun de volontés, débat interne et débat avec les

partenaires. Avec cette politique, nous n'aurons que les inconvénients de l'intégration, et aucun des avantages, et surtout pas les progrès matériels que le droit communautaire pourrait apporter dans divers domaines (protection sociale ou des consommateurs); quant aux avantages ou aux avancées de notre propre pays (politique des transports, de l'environnement), nos milieux économiques appellent l'intégration passive à l'Europe de leurs vœux. On les comprend. On les a vus à l'œuvre avec la Charte sociale. Mais ce n'est pas de cette Europe-là que nous voulons. Et ce n'est pas cette intégration-là qui mobilisera les citoyens; la crise d'identité n'en sera qu'amplifiée.

Pour une Europe des régions

Par rapport à l'Europe politique, il me semble que nous sommes quelque part là où en étaient nos prédécesseurs en 1848, quand il fallait changer ou disparaître: à un moment donné, les jours d'une vieille Suisse figée et oubliée de ses valeurs constitutives seront comptés comme étaient comptés en 1848 les jours de la vieille Confédération d'Etats.

Qu'avons-nous à craindre? La doctrine officielle oppose à l'adhésion à la CE la neutralité (active et solidaire ajoutons-nous), la démocratie directe, le fédéralisme. Mais ne sont-ce pas précisément ces valeurs-là qui devraient appeler notre participation pleine et entière à la construction européenne? Il serait, me semble-t-il, très souhaitable que l'Europe soit neutre — mais solidaire des droits de l'homme et des peuples — et qu'elle connaisse la démocratie directe et le fédéralisme. Bien sûr ce serait faux de penser qu'il nous incombe de présenter ces valeurs sur un plateau à l'Europe comme signe d'une qualité politique supérieure. Il s'agit de renforcer ceux qui en Europe se battent pour cela, et de les soutenir, autrement dit de jeter dans la balance de la construction politique européenne notre propre histoire.

L'analyse des institutions européennes montre un exécutif fort, avec un contrôle parlementaire des plus limités, et

pas de contrôle populaire du tout. L'Europe actuelle est effectivement l'Europe des technocrates: les décisions sont prises entre représentants des administrations et des exécutifs. Entrer dans cette Europe-là, non, mais négocier notre participation à la construction de l'Europe politique, d'une Europe non des Etats ni des patries, mais des régions, d'une Europe respectueuse de ses différences, d'une Europe démocratique, d'une Europe véritable Etat fédéral.

Notre identité n'est pas nationale, ou ethnique, elle est politique: la Suisse, c'est tout simplement la volonté que manifestent 26 Etats, quatre langues, deux confessions, de vivre ensemble. L'Europe unie politique, ce n'est pas autre chose: le dépassement de l'Etat-nation, des clivages linguistiques et confessionnels; la Suisse comme l'Europe sont fondées sur la même affirmation politique.

Le reconnaître et agir en conséquence, n'est-ce pas la meilleure façon que nous pourrions avoir de fêter le 700^e anniversaire de notre existence en tant qu'entité politique?

René Longet

La création de *Vous*, comme supplément de plusieurs quotidiens, marque une étape dans la commercialisation de la presse en Suisse romande. C'est aussi une étape pour *Bouquet*, fondé au cours de la dernière guerre, quand la presse étrangère faisait défaut dans nos kiosques.

ECHOS DES MEDIAS

Le *Nouvelliste* (VS) n'a pas attendu de disposer d'installations plus «performantes» pour opérer une transformation douce de sa présentation. Le sport apparaît à la première place. Volonté de plaire à la génération montante, probablement.

La concurrence est dure entre les quotidiens bernois. Pour répondre à la publication d'un magazine d'origine zurichoise dans la *Berner Zeitung*, le *Bund* lance aussi un magazine hebdomadaire baptisé *Berner Woche*. Ce titre était autrefois utilisé par une publication illustrée qui a disparu en 1948.

Absences remarquées

En France, en Suisse, partout dans le monde, nombre croissant d'analphabètes fonctionnels*. Il me semble évident que le phénomène ira en s'aggravant. Car enfin...

— Quand j'avais vingt ans, mettons que je consacrais deux heures chaque jour à la lecture. Toutes choses étant égales par ailleurs, les jeunes d'aujourd'hui consacrent un certain temps — mettons: une demi-heure par jour — à regarder la TV...

— Entre 1832 et 1882, Juliette Drouet adressa à Victor Hugo dix-huit mille lettres (sans compter celles qu'elle détruisit dans un moment de désespoir). Il est clair qu'aujourd'hui, Juliette Drouet téléphone...

«Ceci remplacera cela», écrivait le même Hugo dans un chapitre célèbre de *Notre Dame de Paris* — voulant parler

de l'imprimerie qui allait remplacer le langage des cathédrales. *Ceci remplacera cela*: revanche des images et de quantité de médias ne recourant pas à l'écriture et à la lecture. Faut-il s'en affliger? Du point de vue de la liberté, sans doute, puisque nécessairement, les nouveaux moyens de communication asservissent plus l'individu au pouvoir dominant, quel qu'il soit.

Autre aspect, qui peut-être va dans le même sens: je lis un supplément de la *Gazette de Lausanne*, du 11 mai 1988, intitulé «1968-1988 — vingt ans de littérature romande». J'aurais tort de me plaindre, puisque je m'y retrouve! A côté de quelques-uns de mes écrivains préférés — je ne nommerai que le seul Gaston Cherpillod. Mais je remarque l'absence de quelques autres, qui me paraissent avoir écrit des livres de la

plus haute importance — j'ai nommé René Berger, Freddy Buache, Michel Thévoz, Jean Ziegler... Bien sûr, on me dira: «Ce n'est pas de la littérature!» Voire...! Qu'est-ce que la littérature? Un quart de siècle durant, la plupart de mes collègues et moi-même avons mis au programme Pascal. Mais je suis le seul à avoir présenté, année après année, Descartes... Vous faites clairement la différence entre ces deux Messieurs? Savons-nous bien par ailleurs quels critères permettent de reconnaître un écrivain valable? J'ai sous les yeux une anthologie, parue en 1886 chez Delagrave: M^{me} Cottin; MM. Doudan, Dufaure, Lacépède, Picard, Raynaud... Mais pas Zola (admettons); pas Mallarmé, Rimbaud, Verlaine (admettons encore); pas non plus Baudelaire, ni Stendhal. ■

*On fait la différence entre l'analphabète, qui ne sait ni lire ni écrire, et l'analphabète fonctionnel — il y en aurait 30 000 en Suisse — définition qui s'applique selon l'Unesco à «une personne incapable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté, et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et celui de sa communauté».

COURRIER

A propos d'homéopathie

(*réd*) L'article de Philippe Bois intitulé «Sorcellerie» (DP 920), puis la réaction de Pierre Lehmann (DP 922) ont suscité de l'intérêt parmi nos lecteurs, dont plusieurs réagissent à leur tour. Quelques extraits et commentaires.

Un lecteur de Maraçon s'étonne que nous publions une réaction au texte d'un invité — qui s'exprime librement dans le journal. Précisons donc que si les invités s'expriment en effet librement, sans que leurs textes soient soumis au contrôle de la rédaction, il n'est pas interdit d'y réagir. Un des rôles de cette rubrique est de provoquer des débats. Force est de constater que ce but a déjà plusieurs fois été atteint, ce dont la rédaction se réjouit. Nous maintenons donc la formule: les lecteurs de DP continuent de pouvoir s'exprimer aussi librement que les invités. Le peu de place dont nous disposons hebdomadairement nous empêche toutefois de publier l'entier du courrier des lecteurs; la rédaction fait donc un tri.

Un autre abonné, neuchâtelois celui-là, appuie le propos de Philippe Bois:

«Monsieur P. Lehmann va être déçu: l'expérience du D^r Benveniste est un faux manifeste. En effet, un mois après le compte-rendu de l'expérience, la revue *Nature* a publié un second article démentant formellement la valeur des premiers résultats.»

Enfin, un lecteur d'Oron-la-Ville estime que «si l'homéopathie suscite aujourd'hui autant d'intérêt, c'est en premier lieu et tout simplement à son efficacité qu'elle le doit. Son succès auprès du grand public procède du fait que le patient, enfin, y est considéré comme une personne en son entier, souffrant de symptômes psychiques et physiques. Considérer la personne humaine comme un tout, voilà ce qui manque douloureusement à la médecine dite officielle. L'homme du *xx^e* siècle aspirera à une intégration toujours plus grande de tous les constituants de sa personne d'une part, et de celle-ci aux réalités qui l'environnent d'autre part. Par conséquent, les médecines holistiques en général, et l'homéopathie en particulier, ont un bel avenir devant elles». ■

DP Domaine Public

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy

François Brutsch (fb)

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag)

Raoul Ghisletta (rg)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Points de vue: JeanLouis Cornuz

René Longet

L'invité de DP: Jean-Christian Lambelet

Abonnement: 65 francs pour une année

Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-155279

Téléfax: 021 22 80 40

Composition et maquette:

Liliane Berthoud,

Pierre Imhof, Gary Walker

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Pile je gagne, face tu perds

Dans tout le débat sur la révision du droit des sociétés, il y a peut-être un fait qui n'a pas été suffisamment mis en évidence, à savoir que, dans l'état actuel des choses, un raider qui lance une OPA «inamicale» sur une société quelconque dont les actions sont cotées en bourse prend un pari d'un type particulièrement intéressant puisque pratiquement *sans risque*.

Le point de départ du raisonnement est que le cours des actions des sociétés suisses tend à sous-évaluer leur valeur réelle. Comme on sait, la législation nationale est exceptionnellement permissive en matière de réserves latentes (Immeubles : fr 1.-) ce qui signifie qu'il est souvent difficile, voire impossible, de se faire une idée exacte de la valeur des actifs figurant au bilan d'une société. Pour constituer ces réserves, les sociétés suisses tendent par ailleurs à verser de moins en moins de dividendes relativement à leur capital. Ce sont entre autres ces deux faits qui expliquent que les actions suisses cotées en bourse apparaissent comme exceptionnellement bon marché.

Si un raider lance une OPA hostile sur une société quelconque, l'opération peut réussir ou échouer. Si elle réussit, le raider deviendra propriétaire d'une société qu'il aura acquise à relativement bon compte; il réalisera donc un bénéfice. Si elle échoue, il ne perdra rien ou pourra même gagner dans la mesure où son OPA aura fait monter le cours des actions qu'il possédait au départ.

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner si les OPA se multiplient depuis quelque temps. Pour s'en défendre, ceux qui se sentent visés ont de plus en plus recours aux techniques du «verrouillage» qu'autorise une législation ultra-protectrice. Les sociétés anonymes suisses ont en effet la faculté de refuser, de manière pratiquement arbitraire, l'inscription au registre des action-

naires des détenteurs d'actions nominatives liées dont les intentions leur paraissent hostiles ou simplement suspects.

Cette pratique n'était peut-être pas sans justification dans les temps troublés de l'entre-deux-guerres, pendant la guerre et immédiatement après. Aujourd'hui, elle soulève au moins deux problèmes.

Personne, du côté des syndicats ou ailleurs, n'a jamais — au pays de l'ouvrage bien fait — mis en cause jusqu'ici le droit qu'a une entreprise de se séparer d'un employé qui ne fait pas son travail comme il faut. Dans la mesure où les techniques de verrouillage débouchent en fait sur l'intangibilité des directions et conseils d'administration, même s'ils ne font pas bien leur travail, on ne voit pas pourquoi on pourrait alors, en équité, refuser le même privilège aux employés.

Deuxièmement, il y a les incidences sur l'efficacité de l'économie suisse dans son ensemble. Les dirigeants d'une entreprise seront d'autant plus motivés à bien gérer leur affaire dans la mesure où ils savent que, si ce n'est pas le cas, ils courent le risque d'une OPA et cela bien avant que la faillite ne pointe à l'horizon. En Suisse, le seul danger qui menace les sociétés anonymes est précisément celui de la faillite, danger généralement très lointain dans le cas des grandes entreprises qui auront le plus souvent pu se constituer, aux dépens des actionnaires (dividendes non versés), un confortable coussin de réserves latentes et cachées.

Cette source d'inefficacité économique ne doit pas être sous-estimée. Il est possible que cela soit une des raisons qui expliquent pourquoi, en comparaison internationale, la Suisse connaît à la fois un très fort taux d'investissement et une croissance tendancielle relativement faible. Quoi qu'il en soit, c'est — à no-

tre avis — un des motifs d'inquiétude qu'on peut avoir quant à l'avenir de l'économie helvétique, et cela quelle que soit sa solidité actuelle.

Le processus de révision du droit des sociétés n'est pas encore entièrement achevé puisqu'il subsiste des divergences entre les deux Chambres. Cependant, en toute probabilité, rien ne sera fondamentalement changé au tableau qu'on vient de brosser; on imagine en effet difficilement que le Parlement puisse véritablement reprendre la discussion sur le fond et on se contentera probablement de chercher à éliminer, à moindres frais, les divergences entre les deux Chambres. Ainsi, d'une part, les sociétés suisses pourront sans doute continuer de se barricader contre tout ce qui pourrait ressembler à une main-mise étrangère — beau contraste, soit dit en passant, avec les innombrables discours sur 1992, sur la nécessité du réflexe européen, sur l'ouverture, etc. D'autre part, les sociétés anonymes auront probablement la faculté de fixer des quotas individuels par actionnaire; or il suffit évidemment d'en fixer très bas le seuil (2% par exemple) pour protéger la société contre tout venant ou presque, certaines grandes entreprises ayant déjà pris les devants à cet égard (voir par exemple l'article «Démocratie d'entreprise» dans DP 906 du 12 mai 1988). Pis encore, lorsque les deux Chambres auront éliminé leurs divergences, on considérera certainement que le chapitre est clos, de sorte que la discussion ne pourra sans doute pas reprendre avant longtemps.

Jean-Christian Lambelet

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Jean-Christian Lambelet est professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

Ce texte reprend quelques éléments d'une étude plus fouillée à paraître incessamment dans la série des *Cahiers de recherches économiques* du Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne. Ces cahiers peuvent être obtenus sur simple demande adressée au DEEP, Ecole des HEC, Université BFSH1, 1015 Lausanne.

Les jeux sont faits

DP fait une entorse à son principe de ne pas traiter l'actualité étrangère. Le non-accès aux sources justifie, à nos yeux, cette position. Mais lorsqu'une collaboratrice de notre journal se trouve sur place, autant en profiter. En direct donc des Etats-Unis, Yvette Jaggi nous livre quelques impressions à chaud sur une campagne qui semble être aussi tiède sur place qu'elle le paraît aux Européens.

(y) Ce jeudi soir 13 octobre, dans un auditoire géant de l'Université de Los Angeles, ces messieurs ont fait leurs jeux avec pour chef de table un certain Bernard Shaw, du réseau câblé national d'information (CNN). A la fin de la partie, qui a duré exactement les nonante minutes convenues, Georges Bush s'est retrouvé avec une pile plus haute encore de jetons de toutes valeurs (patriotiques, familiales, traditionnelles); Michael Dukakis, qui avait dû jouer gros, n'a pas même retrouvé toute sa mise.

Mauvais acteurs

A moins de trois semaines de l'ultime manche, les jeux semblent faits. Même si tous les indécis se rangent de son côté, le gouverneur du Massachusetts ne pourra battre le vice-président en exercice, efficacement soutenu par la machine officielle et une économie qui tourne à fond.

Vue de près, la campagne électorale, qui manque d'élan de part et d'autre, n'inspire pas davantage d'enthousiasme que depuis l'Europe. Il faut dire que les discours évitent les thèmes délicats; même Dukakis parle peu de pauvreté, du sida, de l'environnement, du déficit budgétaire ou du tiers monde, préférant offrir une alternative à l'ultra-libéralisme reaganien dans les dossiers — effectivement préoccupants — de l'éducation, de l'assurance-maladie et du logement. Il faut dire aussi que les deux candidats à la présidence manquent également de charisme. Bush rit, lève les bras en l'air et croit qu'il éblouit. Dukakis essaye de suivre et maîtrise bien une gestuelle intéressante, mais ne parvient pas à effacer l'impression de sérieux un peu triste qu'exprime son visage et tout son corps. Comme il n'a jamais enthousiasmé personne, le désenchantement est moindre.

De surprises...

Par delà les personnages, les réalités de la campagne électorale américaine réservent

au moins deux surprises, et autant de confirmations.

Première surprise. Au pays de l'efficacité, d'ailleurs moins réelle que renommée, les grandes machines du marketing politique marchent très bien dans l'ensemble. Mais, dans le détail et à tous les niveaux, les ratages se multiplient, tant dans les permanences locales que dans les états-majors (Washington pour Bush, Boston pour Dukakis). Charge à la désinvolture américaine de faire passer le tout.

Seconde surprise. Les candidats n'attirent que des auditoires clairsemés, contrairement à Jesse Jackson qui rassemble des foules et sait leur parler. Mais les spécialistes s'en fichent; pour eux, l'important n'est pas le contact direct, même pas les poignées de mains, encore moins les bains de foule, très redoutés par les services de sécurité omniprésents.

...en confirmations

Première confirmation. L'important, c'est évidemment la télé. Pour quelques secondes d'apparition sur les grandes chaînes nationales (ABC, CBS, CNN, NBC), les *campaign-managers* organisent inlassablement des *events* filmables. Les cameramen enregistrent des kilomètres de bande chaque jour, d'où sont extraites les images à montrer au peuple, *from coast to coast*. Peu importe le message — la simplicité de Bush paye bien — pourvu qu'on ait l'image.

Seconde confirmation. Autre dictature dans la démocratie à l'américaine: les sondages, eux aussi quotidiens et multiples. L'opinion publique est épiée, observée, analysée dans tous ses méandres, jour après jour, et même minute par minute comme pendant le second débat, où chaque réponse des candidats recevait une note de la part d'un groupe-témoin sélectionné pour sa représentativité. A noter que tous les sondages publiés le sont avec des explications complètes sur la méthode utilisée. Le lecteur peut ainsi apprécier la vraisemblance et la crédibilité des résultats. ■

(*réd*) On sait le pouvoir de l'argent et la perte d'identité dont jouissent nos économies une fois «placées» sur un carnet ou un compte. Libre à la banque de gérer ces fonds comme elle l'entend, les clients ne pouvant contrôler s'ils sont utilisés pour des types de financement correspondant à leurs convictions. Or, les organisations et les particuliers sont de plus en plus nombreux à souhaiter que leur argent soit utilisé dans le respect des droits de l'homme et de l'environnement.

BIENTOT EN SUISSE

Une banque alternative

En Allemagne et aux Etats-Unis, existent déjà des banques alternatives, qui garantissent aux épargnants des placements respectant ces principes. Une association s'est créée en Suisse en novembre 1987, dans le but d'ouvrir pareille banque dans notre pays d'ici à 1990, et un secrétariat a été ouvert dernièrement à Genève. Pour l'instant, l'association souhaite avant tout élargir ses ressources humaines et financières et constituer un capital propre de 5 millions de francs, somme nécessaire pour demander l'autorisation d'effectuer des opérations bancaires.

Jusqu'à présent, près de 1500 personnes, organisations et entreprises ont adhéré à l'association. Il est également possible d'acquérir des actions avec droit de vote au prix de 1000 francs l'unité. ■

Renseignements: Association de soutien pour une banque alternative, case postale 74, 1218 Grand-Sacconex. Tél: 022 98 39 08.